



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour enfants

Question écrite n° 47012

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modalités de calcul des suppléments pour enfants, versés aux retraités. Actuellement calculés en fonction du montant des retraites, ces suppléments sont réduits de moitié en cas de décès de l'un des conjoints. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une démarche visant à réformer ce mode de calcul est actuellement envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47012

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3189